Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 10 juillet 2026

Délibération : N° 1007202603

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt six le Vendredi 10 Juillet, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 03 juillet 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Christine QUÉMENER, Jean-François LE BOUTOUILLER, Valentin LE BOUTOUILLER, Mégie LE CUNFF, Marie-Françoise LE GOFF, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Romain AUGUSTIN, Sébastien PERRON, Cindy ROULET (pouvoir à Valentin LE BOUTOUILLER)

Secrétaire de séance : Olivier TROMILIN

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que deux demandes de subvention exceptionnelle ont été demandée à la commune.

- La première par le Groupe de Secours Catastrophe Français - Pompiers Humanitaires suite aux violents séismes qui ont frappé le Venezuela, et

- Le seconde par le Centre d'Incendie et de Secours d'Inguiniel à l'occasion de leur 90éme anniversaire.

DECISION

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 50 € au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF – Pompiers Humanitaires) à la suite des violents séismes qui ont frappé le Venezuela ;

- une subvention exceptionnelle de 200,00 € au CIS d'INGUINIEL à l'occasion des 90 ans du centre de secours

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202603-DE

Émis et rendu exécutoire
le 17 juillet 2026
Reçu en Préfecture
le 17 juillet 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 17 juillet 2026

Le Maire

Christophe CARARIC

